

*Troupes de garnison.*

	OFFICIERS.	TROUPE.	CHEVAUX.	PIÈCES.
Nord. ....	5,606	203,686	17,136	162
Bavière. ....	777	24,385	1,683	»
Bade. ....	337	10,478	887	6
TOTAUX. ....	6,720	238,549	19,706	168
	245,269			

*Récapitulation générale :*

	HOMMES.	CHEVAUX.	PIÈCES.
Troupes de campagne. ....	692,823	201,651	1,584
Id. de remplacement. ....	245,297	29,016	294
Id. de garnison. ....	245,269	19,706	168
TOTAL GÉNÉRAL au 1 <sup>er</sup> août. ...	1,183,389	250,373	2,046

L'effectif général des forces allemandes comprenait donc :

1,183,389 hommes;  
250,373 chevaux.

Il est à noter que le chiffre des troupes réellement *mobiles*, c'est-à-dire portées au pied de guerre complet et munies de tous leurs accessoires, était plus considérable que celui de l'armée de campagne. Les troupes de garnison comprenaient, en effet, un certain nombre de troupes mobiles. Le tableau suivant fait ressortir la décomposition de l'effectif à ce point de vue :

	PRUSSE.	SAXE.	MECKLEM-BOURG.	HESSE.	BAVIÈRE.	WURTEMBERG.	BADÉ.	TOTAUX.
Troupes mobiles. ....	564,300	43,471	9,170	45,104	97,572	26,812	24,294	780,723
	632,045							
Troupes sédentaires. . .	323,954	45,952	2,939	7,174	31,392	10,368	10,887	402,666
	350,019							
TOTAUX. ....	888,254	59,423	12,109	22,278	128,964	37,180	35,181	1,183,389
	982,064							

## II. — Mobilisation de l'armée française en 1870.

### 1° Mode de rappel des réserves.

En France, avant 1870, il était d'usage d'effectuer simultanément le rappel des réserves et la formation des armées.

Tandis qu'un décret faisait rentrer sous les drapeaux les soldats en congé et ceux de la deuxième portion, un autre dirigeait les corps de troupes sur la frontière et les groupait d'après un tableau de composition établi à l'avance. Ce système, qui avait ses avantages quand il fallait rassembler une armée de 100,000 hommes, exposait le pays à de graves complications le jour où il s'agissait de faire passer l'ensemble des forces nationales sur le pied de guerre, en trois ou quatre semaines. Ces défauts, accrus encore par la faiblesse des effectifs, nous plaçaient, vis-à-vis des Allemands, dans une condition d'infériorité qui était un danger.

Il existait cependant des règles précises pour la convocation des réserves, et, sous l'empire des préoccupations qu'avait fait naître, depuis 1866, la situation extérieure, les prescriptions sur la matière avaient été renouvelées et développées.

**Modification de 1868.** — Le 9 septembre 1868, six mois environ après la promulgation de la loi qui venait de créer la garde mobile, le maréchal Niel, alors ministre de la guerre, adressait aux autorités militaires les nouvelles instructions qu'il y avait lieu de suivre désormais en cas de guerre.

Elles apportaient une modification profonde aux prescriptions antérieures, en supprimant l'intervention des sous-intendants et des préfets dans la notification des ordres de route.

Avant cette époque, pour rappeler les hommes de réserve, le commandant du bureau de recrutement en remettait la liste au sous-intendant, qui préparait les ordres de route et les remettait au préfet. Celui-ci les classait par commune et les expédiait par la poste aux maires de chaque canton; ces derniers les faisaient parvenir aux intéressés. C'était très long, surtout dans les centres peuplés; à Lille, par exemple, le sous-intendant avait à établir 5,000 ordres de route.

Puis, les maires et les préfets étaient loin d'offrir, pour l'accomplissement de leur mission, les mêmes garanties que des militaires.

A partir de 1868, le bureau de recrutement fut chargé de remplacer le sous-intendant, et la gendarmerie de suppléer les autorités civiles. La suppression de trois intermédiaires, en simplifiant l'opération, abrégéa de six à huit jours le temps écoulé entre l'appel de l'homme et son arrivée au corps. Désormais, le passage sur le pied de guerre devait donner lieu aux opérations suivantes :

*Inscription dans la réserve.* — Au moment où un soldat congédié rentrait dans ses foyers, son chef de corps adressait son feuillet matricule au commandant du bureau de recrutement, qui l'inscrivait sur un contrôle et préparait son ordre d'appel individuel, en prévision d'un rappel des réserves. Il n'avait plus qu'à y mettre la date et à l'expédier.

*Rappel des réserves.* — Dès que les Chambres votaient une déclaration de guerre, il se produisait sur tout le territoire deux mouvements généraux : l'un pour la rentrée des réserves, l'autre pour la formation de l'armée. Le premier comprenait trois voyages : 1° de la résidence de l'homme au bureau de recrutement; 2° du bureau de recrutement au dépôt du corps; 3° du dépôt à la frontière. Le second mouvement ne comprenait que le transport des troupes du lieu de garnison à la frontière.

**Opérations relatives au rappel des réserves.** — Le décret de rappel à l'activité était envoyé directement du ministère, par voie télégraphique, aux autorités militaires, aux préfets et aux commandants des bureaux de recrutement. Il en résultait les actes d'exécution ci-après :

*Envoi des ordres d'appel.* — Les ordres d'appel individuels, préparés d'avance et disposés par classe et par catégories, recevaient la date du jour et la signature du commandant du bureau; ils étaient ensuite remis au commandant de la gendarmerie, qui en faisait la répartition par cantons, puis par communes, et les confiait aux gendarmes chargés de les porter, sans perte de temps, aux hommes rappelés.

*Formation et mise en route des détachements.* — L'ordre d'appel indiquait au soldat de réserve le jour de sa convocation au chef-lieu du département. Les dates étaient calculées de façon à éviter tout retard.

Les soldats de réserve, une fois rassemblés au chef-lieu, étaient formés en détachements, sous la conduite d'officiers ou de gradés pris dans la garnison, puis passés en revue et dirigés par les voies ferrées sur leurs dépôts.

*Incorporation et envoi des réserves dans leurs régiments.* — Arrivés aux dépôts, ces hommes étaient incorporés, habillés, équipés, armés et envoyés le plus rapidement possible à leurs régiments, sous la conduite de cadres pris dans le corps lui-même.

Ces opérations, très simples en ce qui concernait les devoirs des autorités militaires, se heurtaient, dans l'exécution, à des complications causées par la dispersion des troupes, des réserves et des magasins sur tout le territoire.

**Inconvénients du système.** — Le fait saillant de ce système était de tenir ainsi à de grandes distances les uns des autres, les divers éléments destinés à être groupés au jour du danger. Cette particularité avait pourtant sa raison d'être.

Il était utile de composer les régiments avec des hommes d'aptitudes physiques équivalentes, afin d'obtenir une homogénéité qui aidait à la cohésion de la troupe. Pour cela, il fallait les prendre un peu partout.

D'autre part, les changements de garnison séparaient alors presque tous les dépôts de leurs portions actives. Par suite de ces combinaisons, un régiment stationné dans le Nord pouvait avoir son dépôt dans le Midi et recevoir ses contingents de l'Est, de l'Ouest et du Sud-Ouest (1). Dans ce cas, le rappel de ses réserves occasionnait de nombreux transports de détachements, qui convergeaient d'abord vers le Midi, pour refluer ensuite vers le Nord ou vers une frontière. Ce fait se reproduisait pour tous les corps sans exception. Ceux qui étaient réunis à leurs dépôts le subissaient également, car ils avaient déjà leurs portions actives sur la zone de concentration, lorsque les réservistes commençaient à arriver.

Parmi les régiments d'infanterie, quelques-uns étaient à des distances considérables de leurs dépôts. Le 32<sup>e</sup>, envoyé à Châlons en 1870, avait le sien à Ajaccio; celui du 86<sup>e</sup>, à Lyon, était à Saint-Malo; celui du 13<sup>e</sup>, à Béthune, était à Romans; le 16<sup>e</sup>, à Sétif, avait le sien au Puy; celui du 98<sup>e</sup>, à Dunkerque, était à Lyon; celui du 17<sup>e</sup>, à Lyon, était à Foix, etc. Mais c'était surtout la répartition des hommes de réserve sur tous les points du territoire, qui causait le plus de retards et d'embarras. Elle imposait d'abord aux bureaux de recrutement un surcroît de travail considérable et les obligeait à former une quantité de détachements dont il était difficile de se rendre compte. Celui du Gard, par exemple, en avait 47 : 28 de la première portion et 19 de la seconde.

Ces mouvements se produisaient à la fois dans

(1) Cette règle est encore suivie pour la répartition du contingent. Un régiment des environs de Paris, par exemple, reçoit ses jeunes soldats de Bretagne, du Nord et de la frontière de l'Est.

86 bureaux de recrutement et pour tous les corps constitués. C'était un réseau de trois à quatre mille détachements qui se répandaient sur la surface du pays, encombrant les communications, s'entrecroisant dans tous les sens et se heurtant dans les gares, d'abord aux masses de troupes dirigées vers la frontière, ensuite au matériel, canons, voitures, chevaux, munitions, harnachements et approvisionnements, qui convergeaient des magasins régionaux ou d'autres dépôts, vers les points de formation de l'armée.

De là d'inévitables désordres, encore augmentés par les hommes qui abandonnaient leurs détachements et erraient quelquefois par bandes aux abords des grandes gares, vivant de la charité publique, échappant à l'action de l'autorité, et donnant à leurs camarades un pernicieux exemple.

Dans ces conditions, rien n'était moins sûr que l'exécution des ordres de rappel des réserves, et il était aussi difficile de prévoir le temps nécessaire à cette opération, que les déchets d'effectifs qui allaient en résulter.

L'administration supérieure s'en était cependant préoccupée.

Elle avait admis qu'à partir de l'envoi de l'ordre de rappel à l'activité, cinq jours en moyenne étaient nécessaires pour la réception des feuilles d'appel individuel; sept jours pour la mise en route et l'arrivée des hommes aux dépôts; trois jours pour leur équipement, leur armement, leur départ et leur arrivée au régiment. On accordait deux jours de plus aux jeunes soldats.

Ce délai de quinze jours pour le passage sur le pied de guerre semblait largement compté, et cependant il allait être insuffisant partout. Cela tenait à ce que nul ne pouvait apprécier d'avance la portée des situations exceptionnelles qu'allait créer une déclaration de guerre inattendue et le déplacement subit de toutes les forces du pays. Un exemple suffira à le prouver.

Les hommes du 2<sup>e</sup> régiment de zouaves en résidence dans le Nord, par exemple, devaient se rendre à Marseille, de là à Oran, revenir à Marseille, puis rejoindre leur régiment dans l'Est et accomplir ainsi un parcours de 2,000 kilomètres en chemin de fer et deux traversées de trois jours, avant d'être à leur poste. La durée de leur voyage et les variations de leur effectif échappaient évidemment à toute prévision.

Par suite de ce système, il arrivait à des régiments en route vers leurs points de formation, de rencontrer leurs propres détachements suivant des directions opposées.

En cas de défaite, il était probable que les portions actives seraient déplacées avant d'avoir reçu leurs renforts, et que ceux-ci ne parviendraient jamais à les retrouver.

On allait voir, en effet, ces résultats se produire. Le 18 juillet 1870, un détachement du 53<sup>e</sup> de ligne, parti de Lille pour rejoindre son régiment à Belfort, n'arrivait au dépôt à Gap que le 28, ayant cinq étapes à faire à pied; n'en repartait qu'un mois après, le 30 août; était arrêté à Lyon, parce qu'on ne savait plus où était la portion principale; était dirigé sur Orléans dans les premiers jours d'octobre, pour concourir à la formation du 27<sup>e</sup> de marche, y arrivait le 11 et était forcé de se battre avant d'avoir même retrouvé son nouveau drapeau. Parti le 18 juillet, il n'entrait en ligne que trois mois après, et pendant ce temps le 53<sup>e</sup>, auquel il avait d'abord été destiné, avait déjà disparu dans la tourmente.

**Mode de formation des armées.** — Aux difficultés inhérentes au rappel des réserves venaient s'ajouter celles du rassemblement des troupes sur la frontière. Cette opération donnait lieu à des mesures préparatoires et d'exécution.

1<sup>o</sup> *Mesures préparatoires.* — Un tableau de composition de l'armée était établi au ministère, peu de jours avant la

déclaration de guerre, en même temps que les ordres de mouvement et les lettres de service destinés aux corps de troupes, aux généraux, intendants, etc.

2<sup>o</sup> *Mesures d'exécution.* — L'envoi des ordres de mouvement suivait celui du rappel des réserves. Les généraux, les états-majors et les officiers sans troupes se rendaient isolément à la frontière, au point indiqué pour la concentration, pendant que les régiments versaient leurs malingres au dépôt, complétaient leurs cadres de guerre, leurs vivres, leurs munitions, et se mettaient en route par les voies ferrées ou par étapes. Arrivés sur les points désignés, ils cherchaient leurs généraux, prenaient leurs ordres et se groupaient sur place pour constituer, les brigades, les divisions, etc.

**Difficultés de ces formations.** — Il y avait alors un moment où les grandes unités semblaient formées, tandis qu'en réalité elles commençaient à peine à agencer leurs services administratifs, à recevoir leurs réserves, les chevaux de complément, les moyens de transports, les munitions et les approvisionnements de campagne.

Dès lors, le temps nécessaire à leur organisation définitive échappait en partie à la volonté de leurs chefs et dépendait surtout de l'administration centrale qui, seule, avait qualité pour donner des ordres à l'intérieur. Mais celle-ci était souvent confiée à la dernière heure à un nouveau ministre encore peu au courant des besoins, des ressources, des moyens à employer pour achever l'œuvre commencée, et c'était alors une complication de plus.

En présence de forces mobilisées comme celles de l'Allemagne et sûres d'être prêtes à combattre en dix-huit jours, l'armée s'exposait ainsi à être surprise et attaquée en pleine période de formation, sans préparation suffisante, sans cohésion et peut-être même sans ses effectifs de guerre.

Tel était le mécanisme du passage sur le pied de

guerre. Son exposé suggère sans doute de pénibles réflexions; mais il est encore plus douloureux de penser que les dangers auxquels il exposait le pays avaient été inutilement signalés par plusieurs généraux, qui entrevoyaient les terribles catastrophes au milieu desquelles les efforts de leurs soldats allaient rester impuissants.

2<sup>o</sup> Passage sur le pied de guerre.

**Ordre d'appel à l'activité et formations nouvelles.** —

Le 14 juillet 1870, la guerre ayant été décidée en conseil des ministres, l'ordre fut donné par voie télégraphique, à 4 heures 40 minutes du soir, de rappeler à l'activité les jeunes soldats de la 2<sup>e</sup> portion du contingent et les militaires de la réserve (1).

Si cet ordre avait été isolé, son exécution eût été relativement facile; mais elle fut entravée par d'autres mesures, la plupart imprévues et ayant pour but des créations nouvelles.

Le lendemain, 15 juillet, en recevant l'avis du rappel des réserves et du travail considérable qui incombait à leurs dépôts, les colonels d'infanterie avaient l'ordre de

(1) D'après la situation du 1<sup>er</sup> juillet, ces militaires étaient au nombre de 173,507, se décomposant comme il suit :

Classes.	Soldats de la réserve.	Jeunes soldats de la 2 <sup>e</sup> portion.	TOTAL.
1863.....	26,071	33,567	59,638
1864.....	30,000	110	30,110
1865.....	3,962	54	4,016
1866.....	917	23,372	24,289
1867.....	299	25,989	26,288
1868.....	133	29,033	29,166
<b>TOTAUX.....</b>	<b>61,382</b>	<b>112,125</b>	<b>173,507</b>

Les hommes de la 2<sup>e</sup> portion des classes 1864 et 1865 avaient été appelés à l'activité le 20 mai et le 15 juin 1867.